

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Danielle Béliveau

<https://www.cadre21.org/membres/78080f3cdd2a4a2dd5473962>

Date d'obtention : 2021-04-21 18:23:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut intervenir si cela a un impact dans les deux sens pour l'école.

Qu'il ne faut jamais regarder les photos ou demande à les voir

Qu'on le fait toujours pour le bien des élèves et que pour que cela se règle rapidement

Qu'il ne faut pas outrepasser notre champ d'expertise

Travailler avec nos partenaire pour le bien de l'élève

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervention plus rapide.

Mes intervenants et mes élèves seront moins exposés à des situations embarrassantes.

Aide plus rapide aux élèves

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas leur demander de voir les photos et m'assurer que tout le monde va bien. Tant la victime que la personne prise en faute!!!